



## C H A P I T R E XX.

## VALOIS COMTE ET DUCHE - PAIRIE.



Valois ancien, comté - pairie. Semé de France à la bordure de gueules.



Valois moderne, duché - pairie. De France, au lambel d'argent.

- A** LE duché de Valois est dans l'isle de France, & s'étend jusqu'en Picardie. Il ne-  
toit autrefois que comté, & a été l'appanage ordinaire des enfans de France. Le  
roy S. Louis par ses lettres du mois de mars 1268. fit don à JEAN de France, dit  
*Tristan*, son quatrième fils, du comté de Valois avec Crespy, la Ferté-Milon, Villiers-  
Cotterefts, & la forest de Rets & Pierrefonds, pour en jouir en appanage, à la charge  
de retour à la couronne au défaut d'hoirs mâles, & qu'il en feroit l'hommage dû à  
l'évêque de Soissons. Le mercredi avant la my-carême 1284. le pays de Valois fut donné  
à CHARLES de France, troisième fils du roy Philippe III. dit *le Hardy*. Ce prince a donné  
origine à la branche royale de Valois; son fils le roy Philippe VI. du nom, par lettres  
données à Maubuisson le 16. avril 1344. fit don à PHILIPPE de France son cinquième  
fils des duches d'Orleans, des comtez de Valois & de Beaumont-le-Roger, & du  
vicomté de Breteuil, pour les tenir en pairie. Le roy Charles VI. par lettres données à Lille  
en Flandres au mois de novembre 1386. registrées à la chambre des comptes le 19.  
juillet 1392. donna à LOUIS de France son frere le duché de Touraine, comme il  
a été dit cy-devant pag. 230. les comtez de Valois & de Beaumont-sur-Oyle, avec les  
terres dont jouissoit Blanche de France, veuve de Philippe de France duc d'Orleans,  
pour les tenir en appanage & à titre de pairie par luy & ses descendans mâles. Charles  
VI. érigea le comté de Valois en duché par ses lettres données à Paris au mois de juil-  
let 1406. Le roy Louis XII. petit-fils de Louis duc d'Orleans, comte de Valois étant  
parvenu à la couronne, donna au mois de fevrier 1498. le comté de Valois avec titre  
de duché, à FRANÇOIS d'Orleans comte d'Angoulême, son gendre & cousin, depuis  
roy de France I. du nom, lequel étant monté sur le trône, ceda le 28. decembre 1516.  
ce duché à JEANNE d'Orleans comtesse de Taillebourg sa tante, pour en jouir sa vie  
durant. Après la mort de cette princesse il fut donné avec plusieurs autres terres au  
mois de mars 1529. à MARIE de Luxembourg, veuve de François de Bourbon comte  
de Vendôme, & fit ensuite partie de la dot & du douaire de CATHERINE  
de Medicis reine de France, par lettres du roy Charles IX. à Paris le 14. may 1562.  
registrées le 23. decembre suivant. Le roy Henry III. donna le 8. juillet 1582. à MAR-  
GUERITE de France, reine de Navarre sa sœur, les duches de Valois & d'Estampes,  
avec les comtez de Senlis & de Clermont en Beauvoisis, en échange des comtez de  
Quercy & de Gaure qui luy avoient été donnez le 18. mars 1578. La jouissance de ce  
duché luy fut confirmée par les rois Henry IV. le 29. decembre 1599. & Louis XIII.  
au mois de may 1610. Ce même roy par ses lettres données à Paris au mois de Janvier 1630.  
registrées au parlement le 6. fevrier suivant, en la chambre des comptes le 10. octobre,  
& en la cour des Aydes le 22. decembre 1635. donna par accroissement d'appanage,  
pour en jouir en pairie, le duché de Valois à GASTON-JEAN-BAPTISTE de France  
son frere. Après la mort de ce prince sans enfans mâles, Louis XIV. par ses lettres  
du mois de mars 1661. registrées en parlement le 10. may, en la chambre des comp-  
tes le 1. juin, & en la cour des Aydes le 18. juillet suivans, le donna en augmentation

d'appanage à Philippe de France son frere duc d'Orleans. Son petit - fils Louis duc d'Orleans, premier prince du sang & premier pair de France est en possession du duché-pairie de Valois. Voyez tome I. de cette histoire pages 85. 99. 104. 136. 146. 147. 187. 205. 209. & les pieces rapportées cy-après.

## PIECES CONCERNANT LE COMTE' ET DUCHE'-PAIRIE DE VALOIS.

Pour l'érection du comté de Valois en pairie, du mois de novembre 1386. voyez cy-devant chapitre XVIII. du duché de Touraine, pag. 230.

Erection de Valois en duché.

juillet 1406.

Cham. des comp-  
tes de Blois.

**C** H A R L E S par la grace de Dieu roy de France: sçavoir faisons à tous présens & à venir, que nous considerans la bonne, vray & parfaite amour naturelle, & aussi la très-grande & humble obéissance que tousjours a eue envers nous nostre très-cher & très-amé frere le duc d'Orleans comte de Valois, de Blois & de Beaumont, & seigneur de Coucy, les très-grands, notables, agreables & profitables services, & plaisirs qu'il nous a faits en plusieurs & maintes manieres, fait chacun jour encore incessamment, & esperance qu'il fasse autant à venir; & aussi l'alliance de mariage qui n'aguere a esté faite de nostre très-cher & très amée fille la reyne d'Angleterre avec nostre très-cher & très-amé fils le comte d'Angoulesme, aîné fils de nostredit frere. Et nous voulans pour ces causes & pour plusieurs autres qui à ce nous meuvent & doivent mouvoir, rendre & montrer à nosdits frere & fils gracieux & favorables, & les augmenter & élever en honneur, avons de nostre certaine science, pleine puissance & autorité royal & grace special par la teneur des présentes, ladite comté de Valois, ainsi qu'elle se comporte, érigé & érigeons en duché; & voulons & ordonnons & decernons, que dorénavant, perpetuellement elle soit appelée la duché de Valois, & que nosd. frere & fils & leurs hoirs s'en appellent ducs, & que iceux nos frere & fils & leursd. hoirs la tiennent de nous & de nos successeurs rois de France pour duché en pairie à une foy & hommage-lige, sous nostre souveraineté & ressort, comme nostredit frere l'a tenue & tenoit en comté par avant ce jourd'huy. Si donnons en mandement par ces présentes à nos amez & féaux gens tenans nostre présent parlement, & qui tiendront à l'avenir nos parlemens à Paris, & à tous nos autres justiciers & officiers, ou à leurs lieutenans présens & à venir & à chacun d'eux, si comme à luy appartiendra, que le contenu en ces présentes publient & signifient, & fassent signifier partout où il appartiendra, & le tiennent, gardent, entherinent & accomplissent, & fassent tenir, garder entheriner & accomplir fermement sans l'enfreindre. Et affin que ce soit chose ferme & stable à toujours, nous avons fait mettre nostre scel à ces lettres, sauf en autres choses nostre droict & l'autruy en toutes. Donnée à Paris au mois de juillet l'an de grace mil quatre cens & six, & de nostre regne le vingt-sixiesme. Ainsi signé, par le roy, le comte de Mortain, le sire de Preaux. Vous les évesques de Bayeux & de Noyon, le grand-maistre-d'hostel, le Begue de Villaines & plusieurs autres présens, FERRON.

Et scellé de cire verte en lacs de foye verte & rouge.

Compil. chronol.  
de Blanchard, tom.  
1. col. 347.

Lettres patentes, portant don du duché de Valois à François d'Orleans comte d'Angoulesme, pour le tenir par luy à foy & hommage du roy & de la couronne de France, & en jouir en appanage, avec pouvoir de conferer les offices & les benefices qui en dépendent. Au Verger au mois de fevrier 1498. reg. le 26. avril 1499. après Pâques. Vol. des ord. de Louis XII. coteé J. fol. 59. mem. de la chambre des comptes coteé V. fol. 119. Chopin de dom. lib. 2. tit. 3. num. 10.

Pour les donations du duché de Valois à Catherine de Medicis reine de France du 14. may 1562. & à Marguerite de France reine de Navarre du 8. juillet 1582. voyez cy-devant pages 33. & 143.

Ibid. tom. 2. col.  
2506.

**E** L L E T T R E S patentes, portant don a Gaston-Jean-Baptiste de France duc d'Orleans, du duché de Valois par accroissement d'appanage, pour en jouir par luy tout ainsi qu'il jouit des duchez d'Orleans & de Chartres, du comté de Blois, & le tout en pairie, &c. A Paris au mois de Janvier 1530. reg. au parlement le 6. fevrier suivant, en la cham. des comptes le 10. octobre, & en la cour des Aydes le 22. decembre 1635. 5. vol. des ordon. de Louis XIII. coteé 3. D. fol. 221. le Maire des antiquitez de la ville d'Orleans pag. 184. merc. Franc. 1. 16. pag. 21.

Pour l'érection du duché de Valois en pairie, en faveur de Philippe de France duc d'Orleans, du mois de mars 1661. voyez cy-devant chapitre XII. pag. 186.

CHAPITRE

DES PAIRS DE  
FRANCE  
CHAPITRE  
PERIGORDI C

Le Perigord province de France est  
divisée en plusieurs comtes particuliers  
CHAMBAUD IV. du nom, de la famille  
de la Roche pour comte de la Roche qui fut  
le premier duc de la Roche le 24. juillet  
LOUIS de France, duc d'Orleans, se  
maria en Paris le 14. CHARLES duc d'Orleans  
le 1600. pour des pendant la prison en  
France: ce dernier mourut sans enfants.  
L'ancien Perigord fut en son temps France  
de Perigord, qui de son mary de  
Perigord, marie à Catherine de France  
de Navarre comte de Perigord. Sa fille  
épousa Jean de Bourbon, dont elle eut  
le comte de Perigord. Voyez

